



*Liberté – Égalité – Fraternité*

---

# **MAIRIE DE LAMURE SUR AZERGUES**

Place de la Mairie  
69 870 Lamure Sur Azergues  
Tel : 04.74.03.02.71 – Fax : 04.74.03.04.73  
Adresse électronique : [mairie@lamuresurazergues.com](mailto:mairie@lamuresurazergues.com)  
Site internet : <http://www.lamuresurazergues.com/>

# **DICRIM**

**Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

**Version élargie 2015**

# Document à conserver par la population

## « PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de LAMURE SUR AZERGUES est l'une des préoccupations de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document qu'est le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement. Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent en particulier le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la rivière Azergues élaboré par les services de l'Etat.

En cas d'alerte, la population sera informée par le système national d'alarme de la sécurité civile (3 coups de sirène d'une minute d'un son modulé montant et descendant séparés par 5 secondes de silence). La fin d'alerte s'effectuera par un coup de sirène de 30 secondes. La population devra apprendre à différencier cette alerte des autres sirènes utilisées localement (appel des pompiers,...)

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire  
Bernard ROSSIER

***Ce document a été élaboré par les membres de la commission communale sécurité aidés en cela par le SMIS, la gendarmerie et le personnel communal.***

## **LES RISQUES NATURELS**

**1.le risque d'inondation**

**2.le risque de dangers météorologiques**

**3.le risque de feu de forêt**

**4.le risque sismique**



## ***LE RISQUE D'INONDATION***

### **Qu'est ce qu'une inondation ?**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide de terrains bordant un cours d'eau, avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut être due à une augmentation du débit du cours d'eau, provoquée par des pluies importantes et durables ou des orages violents.

### **Identification des risques**

La Commune de Lamure Sur Azergues est fortement concernée par le risque d'inondation. Traversée du nord au sud par la rivière Azergues, celle – ci connaît fréquemment des inondations lors de crues rapides.

Une crue est qualifiée de rapide si le temps de montée des eaux est inférieur à 12 heures. Elle se produit sur de petits bassins versants mais elle peut atteindre des débits de pointe très importants.

Les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes dans les rivières torrentielles. Le lit du cours d'eau est généralement rapidement colmaté par des dépôts de sédiments et des bois morts qui peuvent créer des embâcles (ou barrages). En cas de rupture, ils produisent une vague importante qui peut être mortelle.

Le temps de montée des eaux est très court, laissant peu de temps à l'alerte et à l'évacuation des populations.

### **Historique**

La Commune a connu de nombreuses crues depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Les événements les plus marquants sont les crues de 1907, 1983, 1989, 1993, 1996, 2000, 2003 et 2008. Les crues du 26 avril 1989, du 5 juillet 1993, du 13 novembre 1996 et du 13 mai 2000 sont dues à des orages violents ou à des pluies de forte intensité mais de courte durée. La crue du 17 mai 1983 et du 2 novembre 2008 sont dues à des pluies fortes de longue durée. L'arrêté préfectoral 1438 du 1<sup>er</sup> février 2008 impose à la commune pour ce risque d'inondation l'élaboration du DICRIM. L'Arrêté préfectoral du 31 décembre 2008 institue **le Plan de Prévention des Risques d'Inondations sur la rivières Azergues pour la commune de Lamure sur Azergues.**

### **Enjeux**

Les enjeux exposés sont à la fois :

Humains en raison de zones d'habitations exposées comme le Chambon, Quartier Nord, une partie du centre ancien, le camping du Lyseron, Moulin Briday, Moulin Dascut et la Folletière

Economiques car l'ensemble de la zone artisanale de Lamure est inondable

Environnementaux car les débordements peuvent atteindre divers matériaux et liquides entreposés dans différents lieux et sous différentes formes qui peuvent ensuite se disperser dans la rivière.

### **Quelles sont les mesures de sécurité déjà mises en œuvre par la Collectivité ?**

En matière d'aménagement, le risque d'inondation est pris en compte au travers du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Azergues, prescrit par les services de l'Etat par L'Arrêté préfectoral du 31 décembre 2008. Il interdit toute nouvelle construction ou extension des bâtiments existants dans les zones exposées afin d'éviter toute nouvelle mise en danger inutile des biens et des personnes.

La Commune, au travers du Plan Local d'Urbanisme, a repris ces dispositions.

### **Quelles sont les mesures que les particuliers peuvent prendre pour améliorer la sécurité ?**

La sécurité n'est pas que l'affaire de la Collectivité, elle doit être aussi une préoccupation des concitoyens.

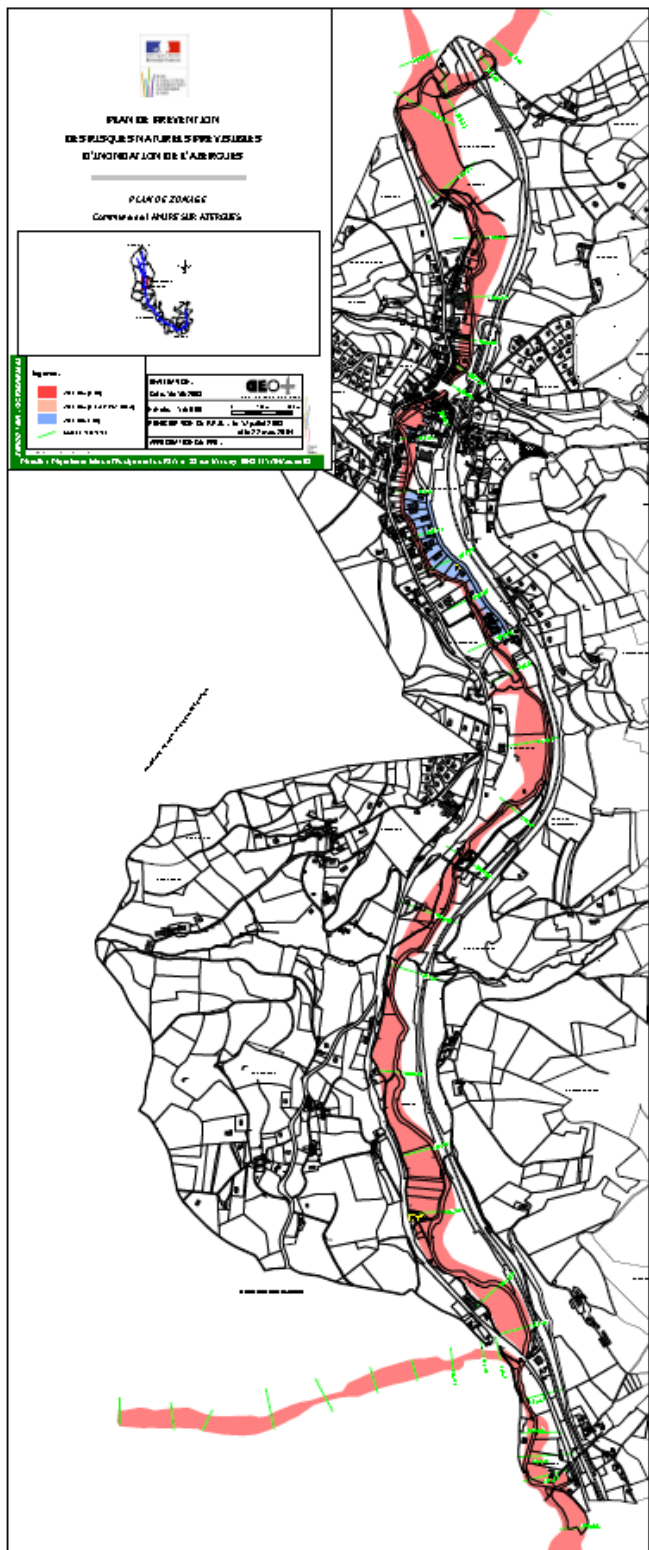
Les propriétaires riverains des cours d'eau doivent procéder à l'entretien de celui – ci, dans l'objectif de limiter tout obstacle au libre écoulement des eaux (curage régulier, entretien des rives et des ouvrages, élagage, le recépage de la végétation, l'enlèvement des embâcles et des débris,...)

Les particuliers doivent aussi aménager leurs locaux de manière à éviter les entrées d'eau (mettre les bouches d'aération en hauteur,...), et mettre hors d'eau les installations électriques et gazières, etc....

D'une manière plus générale, ils doivent en permanence se tenir informés et prêts en prenant les mesures suivantes :

1. préparer un poste de radio à piles pour pouvoir écouter les informations
2. préparer et garder à proximité l'ensemble de ses papiers officiels (carte d'identité, permis de conduire, carte de sécurité sociale,...)
3. préparer et conserver une trousse de secours et les médicaments nécessaires
4. faire des réserves d'eau potable et de nourriture dans des locaux hors d'eau
5. installer dans les étages tous les meubles et objets de valeur
6. se doter de moyens susceptibles de limiter l'entrée des eaux dans les locaux d'habitation







# CARTE DES ZONES INONDABLES SELON LE Plan de Prévention des Risques d'Inondation





## Les bonnes réactions...

# Conseils de comportement en cas d'inondation

En cas d'alerte	Pendant la crue	Après la crue
<p>1. Mettez les produits toxiques hors d'atteinte</p> <p>2.  Soyez informés en suivant les bulletins de Météo France, en écoutant la radio (France Inter 99,8 – 101,1 ou France Info 103,4 – 105,4)</p> <p>3. Tenez – vous prêts à évacuer votre domicile sur ordre des autorités uniquement</p> <p>4. Rentrez ou amarrez tout ce qui est susceptible d'être emporté par les eaux</p>	<p>1. Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations par lesquels l'eau pourrait rentrer</p> <p>2.  Fermez les fluides (gaz, l'électricité,...)</p> <p>3.  Montez aux étages ou sur un point en hauteur</p> <p>4.  Restez informés en écoutant la radio (France Inter 99,8 – 101,1 ou France Info 103,4 – 105,4)</p> <p>5.  N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle – ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants</p> <p>6. Ne prenez pas votre voiture</p> <p>7.  Ne téléphonez pas, laissez les lignes téléphoniques libres pour les secours</p>	<p>1. Évaluez les dommages, prenez des photographies, ne touchez à rien avant l'aval de votre assureur que vous avez prévenu dès que possible</p> <p>2. Aérez et désinfectez les locaux</p> <p>3. Ne rétablissez les fluides (électricité, gaz,...) que sur avis favorable d'un spécialiste</p>

# **LE RISQUE DE DANGERS MÉTÉOROLOGIQUES**

## **Qu'est ce qu'un danger météorologique ?**

Un danger météorologique est lié au climat.

## **Identification des risques**

Commune de moyenne montagne, la Commune de Lamure Sur Azergues est soumise à un climat de type montagnard, où les saisons sont très marquées, froides et humides durant l'hiver, (de précipitations neigeuses, vent , verglas), sèches et chaudes durant l'été, avec parfois de violents orages typiques des zones de montagne. Les précipitations sont principalement concentrées durant le printemps et l'automne.

A ces caractères typiques, peuvent s'ajouter des évènements climatiques exceptionnels de par leur importance et leur faible fréquence.

## **Historique**

Comme l'ensemble de la France, la Commune de Lamure sur Azergues a été concernée :

- par les tempêtes de novembre 1982 et de décembre 1999 qui ont occasionné des dégâts matériels et des coupures de courant
- par la canicule de l'été 2003 qui n'a fait aucune victime sur le territoire communal.

Les hivers sont parfois rigoureux avec d'importantes chutes de neige et des épisodes de verglas et de froid sec.

## **Enjeux**

Les enjeux exposés sont à la fois :

Humains avec le risque de décès de personnes vulnérables en cas de températures extrêmes, de décès par la chute d'objet, la prise en charge de personnes bloquées par les évènements climatiques, la commune se trouvant au croisement des routes desservant 3 cols de moyenne montagne,

Economiques et sociaux par le blocage des voies de circulation en cas de tempêtes, de fortes chutes de neige ou de verglas, rendant difficile l'intervention des services de secours.

## **Quelles sont les mesures de sécurité déjà mises en œuvre par la Collectivité ?**

La Commune de Lamure Sur Azergues a établi un annuaire des personnes pouvant présenter un risque de vulnérabilité. Document obligatoire pour identifier les personnes supportant difficilement la chaleur, il peut être aussi utilisé en cas de chute des températures.

L'inscription sur ce registre n'est en aucun cas obligatoire.

## **Quelles sont les mesures que les particuliers peuvent prendre pour améliorer la sécurité ?**

La sécurité n'est pas que l'affaire de la Collectivité, elle doit être aussi une préoccupation des concitoyens.

Les particuliers doivent se tenir informés quotidiennement de l'évolution météorologique et adapter leur comportement à la situation. Par simple précaution, avant la pratique d'une activité exposée aux conditions météo comme un déplacement en voiture par exemple.

La carte de vigilance de Météo France vous permet de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le Département du Rhône. Il est donc nécessaire de la consulter régulièrement pour rester bien informé.



Son objectif est de vous aider à prendre les décisions au bon moment. Des mesures simples et concrètes peuvent protéger votre vie et celles de vos proches et aussi limiter les dégâts matériels.




La consultation de la carte de vigilance peut se faire sur le site Internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou par téléphone au 32 50. Elle est réactualisée au moins deux fois par jour, à 6 heures le matin et à 16 heures l'après – midi.

Quand le Département du Rhône est en alerte orange ou rouge, des bulletins de suivi précisent régulièrement la situation locale, son évolution, et la fin du danger. Disponibles sur le site Internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr), ils sont largement repris par les chaînes de télévision et de radio.

En outre, en cas d'alerte orange ou rouge, un complément d'information peut vous être fourni par les services de la Sécurité Civile et de la Sécurité Routière.

## Les bonnes réactions...

# Conseils de comportement en cas de dangers météorologiques

Mesures préventives	Pendant le danger météorologique	Après le danger météorologique
<ol style="list-style-type: none"> <li>1.  Ecoutez les prévisions météorologiques sur un appareil radiophonique à pile</li> <li>2. disposez chez vous de réserves d'eau et de nourriture suffisantes</li> <li>3. restez éloigner des portes et fenêtres</li> <li>4. munissez-vous d'un téléphone portable</li> <li>5. mettre en sécurité tout ce qui est susceptible d'être emporté par le vent</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ne sortez pas de chez vous</li> <li>2. Installer vous dans les lieux les plus sécurisés de votre habitation</li> <li>3. Ne prenez pas votre véhicule</li> <li>4.  Restez informés en écoutant la radio (France Inter 99,8 – 101,1 ou France Info 103,4 – 105,4)</li> <li>5.  Couper l'électricité et le gaz</li> <li>6. Ne pas utiliser de groupes électrogènes dans les locaux</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Respectez les consignes de sécurité transmises par les autorités</li> <li>2. Tenez vous prêts à évacuer sur ordre des autorités</li> </ol>

# **LE RISQUE DE FEU DE FORET**

## **Qu'est ce qu'un feu de forêt ?**

Un feu de forêt est la destruction par les flammes d'espaces boisés ou de landes. D'origine naturelle comme par le fait de la foudre lors d'un orage, il peut être aussi le fait de l'homme, de manière accidentelle ou criminelle.

## **Identification des risques**

Couverte à plus de 50 % par des espaces boisés, dont le plus important est la Forêt Domaniale de la Pyramide, la Commune de Lamure Sur Azergues peut être concernée par le risque de feu de forêt.

## **Historique**

A ce jour, aucun incendie de forêt n'a eu lieu sur le territoire de la Commune. En revanche, des Communes voisines comme Le Perreon ont été concernées durant l'été 2003.

## **Enjeux**

Les enjeux exposés sont à la fois :

Humains en raison des sentiers pédestres existants dans les massifs forestiers mais aussi de la présence de hameaux isolés dans ces massifs ou en bordure de ceux - ci (le Vanel, les Bottières, la Patience, la Croix Montmain)

Economiques car l'industrie forestière représente le principal secteur d'activité et est le premier employeur local

Environnementaux car la faune et la flore peuvent être endommagées, voire détruites. Une partie du massif de la Pyramide et les landes environnantes sont classées en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et en espace naturel sensible du conseil général.

## **Quelles sont les mesures de sécurité déjà mises en œuvre par la Collectivité ?**

En cas de risque, la Commune pourra interdire la promenade dans les massifs forestiers, ainsi que les barbecues durant la période estivale dans les hameaux situés à proximité des massifs forestiers., tous feux étant déjà interdit par arrêté préfectoral.

## **Quelles sont les mesures que les particuliers peuvent prendre pour améliorer la sécurité ?**

La sécurité n'est pas que l'affaire de la Collectivité, elle doit être aussi une préoccupation des concitoyens.






Les propriétaires de parcelles forestières sont tenus en vertu du Code Forestier à procéder au débroussaillage de leurs terrains.

L'intention des particuliers est attirée sur la surveillance des barbecues organisés en extérieur durant la période estivale.

Les particuliers doivent avoir chez eux des extincteurs ou des réserves d'eau pour pouvoir attaquer tout départ de feu dans les plus brefs délais.

## Les bonnes réactions...

# Conseils de comportement en cas de feu de forêt

Mesures préventives	Un feu de forêt se déclare	Après la maîtrise du feu de forêt
<p>1.  Possédez un transistor à pile</p> <p>2. Gardez à proximité tous vos papiers officiels et vos médicaments</p> <p>3. Possédez un extincteur ou une réserve d'eau</p> <p>4.  N'allumez pas de feu</p> <p>5. Ne fumez pas dans les zones à risques</p> <p>6. Débroussailliez mécaniquement votre terrain aux abords des bâtiments</p>	<p>1. Appelez les pompiers</p> <p>2. Attaquez les flammes à leur base à l'aide d'eau ou à défaut piétinez – le, battez – le avec une branche ou étouffez – le avec un vêtement</p> <p>3.  Coupez le gaz et l'électricité</p> <p>4. Si le feu prend de l'ampleur, ne vous en approchez pas et éloignez – vous dans la direction opposée</p> <p>5. si le feu menace votre habitation, confinez vous à l'intérieur en fermant les fenêtres, en bouchant soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération et ne faites pas de courant d'air</p> <p>6. Soyez prêts à évacuer le secteur sur ordre des autorités</p>	<p>1.  Restez informés en écoutant la radio (France Inter 99,8 – 101,1 ou France Info 103,4 – 105,4)</p> <p>2. Ne fumez pas</p> <p>3.  Ne téléphonez pas, laissez les lignes téléphoniques libres pour les secours</p>

## **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

- 1. LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT**
- 2. LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE**

# ***LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT***

## **Qu'est ce qu'un risque lié au transport ?**

Il s'agit de l'ensemble des risques liés à la circulation des véhicules, qu'il soit terrestre ou ferroviaire.

## **Identification des risques**

La Commune est traversée du nord au sud par 2 axes de transport : la Route Départementale n° 385 et la voie ferrée de Paray le Monial à Givors par Lyon.

La Route Départementale n° 385 est empruntée quotidiennement par plus de 5 000 véhicules au niveau de la Commune, dont plus de 400 camions. Elle est en outre classée voie de transit pour les convois exceptionnels.

La voie ferrée de Paray le Monial à Givors est l'ancienne voie qui va de Lyon à la Gare d'Austerlitz à Paris, avant que la voie du Val de Saône ne soit mise en service. Elle n'est plus empruntée aujourd'hui que par 6 trains quotidiens de voyageurs, au lieu de 90 dans les années 1960. Néanmoins, elle sert encore de voie de secours en cas de travaux sur l'axe du Val de Saône comme durant l'été 2004 où un train de marchandises passait à Lamure Sur Azergues toutes les 15 minutes.

## **Historique**

Si la Route Départementale n'enregistre aucun accident majeur, il n'en est pas de la voie ferrée qui a connu en 1920 le déraillement d'un convoi de marchandises sur la Commune de Saint Nizier d'Azergues qui a entraîné une pollution des eaux de l'Azergues.

## **Enjeux**

Les enjeux exposés sont à la fois :

Humains en raison du risque de blessés graves ou de morts liés à l'accident ou des conséquences de celui-ci

Environnementaux car la faune et la flore peuvent être endommagées, voire détruites par une pollution des eaux, des sols ou de l'air suite à l'accident d'un camion ou d'un train

## **Quelles sont les mesures de sécurité déjà mises en œuvre par la Collectivité ?**

Aucune mesure efficace ne peut être mise en œuvre par la Collectivité en raison du fait que les accidents sont majoritairement liés à des comportements à risques des conducteurs d'engins ou à des défaillances techniques.

## **Quelles sont les mesures que les particuliers peuvent prendre pour améliorer la sécurité ?**

Les particuliers doivent connaître les règles de comportement en cas d'accident de la circulation.

Les particuliers doivent apprendre à identifier rapidement la nature du produit transporté de manière à pouvoir donner une alerte rapide et précise.

## APPRENEZ À IDENTIFIER LES MATIÈRES DANGEREUSES

### LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES ETIQUETTES ET PANNEAUX DE DANGER

Tout transport de matières dangereuses doit être signalé extérieurement par des

- panneaux oranges rétro réfléchissants, (format 30cm´40cm)
- plaques étiquettes de danger (format 25cm´25cm)

#### PLAQUES ETIQUETTES DE DANGER

Classe 1 :  
Matières et  
objets  
explosibles



Classe 2 : Gaz  
(comprimés,  
liquéfiés ou  
dissous)



Classe 3 :  
Liquides  
inflammables



Classe 4.1 :  
Solides  
inflammables



Classe 4.2 :  
Matières  
sujettes à  
l'inflammation  
spontanée



Classe 4.3 :  
Matières qui  
au contact de  
l'eau dégagent  
des gaz  
inflammables



Classe 5.1 :  
Matières  
comburantes



Classe 5.2 :  
Peroxydes  
organiques



Classe 6.1 :  
Matières  
toxiques



Classe 6.2 :  
Matières  
infectieuses



Classe 7 :  
Matières  
radioactives



Classe 8:  
Matières  
corrosives




Classe 9 :  
Matières et  
objets  
dangereux  
divers





## Les bonnes réactions...

# Conseils de comportement en cas d'accident de transport

Mesures préventives	Pendant l'accident	Après l'accident
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaissez les premiers gestes de secours et les attitudes à tenir en cas de personnes blessées</li> <li>2. Apprenez à connaître les identifiants de matières dangereuses</li> <li>3. Ayez en votre possession des feux de détresse, un triangle de pré signalisation, ainsi qu'un gilet fluorescent</li> <li>4. Disposez chez vous de réserves d'eau et de nourriture suffisantes</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prévenez les pompiers et la gendarmerie et précisez le lieu, la nature de l'accident, le nombre approximatifs de victimes, le type de dégâts matériels ou la nature des produits transportés</li> <li>2. Signalez l'accident avec des feux de détresse, un triangle de pré signalisation ou des personnes postées en amont et en aval de l'accident de la circulation automobile</li> <li>3. Ne touchez pas les blessées, sauf si le feu se déclare ou s'il y a un risque d'explosion</li> <li>4. En cas de transport de matières dangereuses, ne fumez pas et restez à distance</li> <li>7. en cas d'accident de transport de matières dangereuses, si un nuage toxique s'est formé, éloignez vous selon un axe perpendiculaire au vent</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. N'intervenez pas si les secours sont déjà sur place. Dans ce cas éloignez vous du lieu de l'accident. Un accident et la détresse des personnes blessées ne sont pas un spectacle</li> <li>2. Respectez les consignes de sécurité transmises par les autorités</li> <li>3. En cas d'accident de transport de matières dangereuses ayant entraîné une pollution de l'air, du sol ou des eaux, n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle – ci dispose d'un plan particulier de mise en sécurité.</li> <li>4.  En cas d'accident de transport de matières dangereuses, confinez vous chez vous et restez informés en écoutant la radio (France Inter 99,8 – 101,1 ou France Info 103,4 – 105,4)</li> <li>5. Lavez vous en cas d'irritation et si possible changez de vêtements</li> <li>6. Tenez vous prêts à évacuer sur ordre des autorités</li> <li>7. Ne sortez qu'en fin d'alerte et aérez le local de confinement</li> </ol>

# ***LE RISQUE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE***

## **Qu'est ce que la pollution atmosphérique ?**

La pollution atmosphérique est une atteinte à la pureté de l'air et à l'intégrité du fonctionnement de l'atmosphère, qui est par ailleurs un des principaux agents du climat. Elle se manifeste par la présence d'une ou de plusieurs substances à des concentrations et durant des temps suffisants pour créer un effet toxique ou écotoxique, un polluant étant un altéragène (biologique, physique ou chimique, biodégradable, dégradable ou stable). On distingue habituellement entre les polluants naturels et les polluants anthropiques liés à l'activité humaine (industries, chauffage des immeubles, transports).

## **Identification des risques**

La Commune est située à proximité des agglomérations de Lyon et de Villefranche Sur Saône qui concentrent de grandes industries polluantes. La Commune est en outre traversée du nord au sud par la Route Départementale n° 385 qui est empruntée quotidiennement par plus de 5 000 véhicules au niveau de la Commune, dont plus de 400 camions.

Cette situation est de nature à provoquer des concentrations importantes dans l'air de dioxyde de soufre, de dioxyde d'azote, d'ozone et de poussières qui se déplacent des agglomérations du fait des courants atmosphériques.

## **Historique**

La Commune est concernée tous les ans entre mai et septembre par des alertes périodiques de pollution atmosphérique, notamment à l'ozone.

## **Enjeux**

Les enjeux exposés sont à la fois :

Humains en raison du risque de maladies respiratoires, d'aggravation de maladies, voire de décès pour des personnes en mauvaise santé,

Environnementaux car la faune et la flore peuvent être endommagées, voire détruites par une pollution de l'air.

## **Quelles sont les mesures de sécurité déjà mises en œuvre par la Collectivité ?**

La Collectivité assure la publication des messages d'alerte du réseau de surveillance de la qualité de l'air de Rhône – Alpes et des mesures comportementales à adopter.


## **Quelles sont les mesures que les particuliers peuvent prendre pour améliorer la sécurité ?**

Les particuliers doivent consulter régulièrement durant les périodes à risque le site Internet [www.atmo-rhonealpes.org](http://www.atmo-rhonealpes.org) (consulter les données de la Station de surveillance de la qualité de l'air de DIEME) et se référer aux mesures de prévention indiquées.

## Les bonnes réactions...

# Conseils de comportement en cas de pollution atmosphérique


### ► Niveau d'Information

Mesures préventives	
	1. écoutez les prévisions météorologiques sur un appareil radiophonique à pile
	2. disposez chez vous de réserves d'eau et de nourriture suffisante

## Les bonnes réactions...

# Conseils de comportement en cas de pollution atmosphérique

### ► Niveau d'Alerte

Pendant la pollution atmosphérique	Après la pollution atmosphérique
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ne sortez pas de chez vous</li> <li>2. Ne faites pas d'efforts physiques</li> <li>3. Calfeutrer vos portes et fenêtres</li> <li>4. Ne prenez pas votre véhicule</li> <li>5.  Restez informés en écoutant la radio (France Inter 99,8 – 101,1 ou France Info 103,4 – 105,4) sur un poste radiophonique à pile</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Respectez les consignes de sécurité transmises par les autorités</li> <li>2. Tenez-vous prêts à évacuer sur ordre des autorités</li> </ol>

## **LES RISQUES SANITAIRES**

- 1. LE RISQUE LIÉ AUX ÉPIDÉMIES  
INFECTIEUSES PROPRES A L'HOMME**
- 2. LE RISQUE LIÉ AUX ÉPIZOOTIES  
ANIMALES**

# **LE RISQUE SANITAIRE LIÉ AUX ÉPIDÉMIES INFECTIEUSES PROPRES A L'HOMME**

## **Qu'est ce qu'une épidémie humaine ?**

Une épidémie humaine est le résultat de la transmission à grande échelle d'individu en individu d'une maladie virale.

## **Identification des risques**

La Commune de Lamure Sur Azergues est frappée, comme l'ensemble du territoire national, par des épidémies virales saisonnières, comme la grippe traditionnelle en hiver, etc...

Il existe un 2<sup>ème</sup> facteur de risque avec le développement de nouvelles maladies contre lesquelles aucun traitement antibiotique serait opérationnel.

Enfin, la possibilité d'usages à des fins terroristes et criminelles d'armes biologiques n'est pas à exclure.

## **Enjeux**

Les enjeux exposés sont à la fois :

Humains en raison des risques de décès de personnes sensibles, comme les nourrissons, les femmes enceintes, et les personnes âgées

Economiques en raison du ralentissement de l'activité lié au manque temporaire de main d'œuvre

## **Quelles sont les mesures de sécurité déjà mises en œuvre par la Collectivité ?**

Aucune mesure particulière ne peut être réellement mise en œuvre par la Collectivité en raison du caractère privé de la maladie.

## **Quelles sont les mesures que les particuliers peuvent prendre pour améliorer la sécurité ?**

Les particuliers doivent avoir une hygiène physique et de vie la plus saine possible.

Une personne en bonne santé, pratiquant régulièrement une activité physique sportive, et consommant des produits équilibrés, aura moins de risques de tomber malade.

Il est rappelé, qu'en période d'épidémie de maladie virale, la première mesure d'hygiène consiste à se laver fréquemment les mains à l'eau chaude et à éviter l'ensemble des lieux publics pour limiter le risque de contamination.

## Les bonnes réactions...

### Conseils de comportement en cas d'épidémies virales

Mesures préventives	Pendant l'épidémie	Après l'épidémie
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ayez une bonne hygiène de vie</li> <li>2. Mangez des produits équilibrés</li> <li>3. Pratiquez du sport régulièrement</li> <li>4. Renseignez vous sur les symptômes des différents virus auprès de votre médecin traitant ou de votre pharmacien</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evitez les lieux publics</li> <li>2. Respectez les consignes de sécurité transmises par les autorités</li> <li>3. Lavez-vous les mains régulièrement au savon et à l'eau chaude</li> <li>4. En cas de doute, consultez rapidement votre médecin traitant</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ayez une bonne hygiène de vie</li> </ol>

# ***LE RISQUE SANITAIRE LIÉ AUX ÉPIZOOTIES ANIMALES***

## **Qu'est ce qu'une épizootie animale ?**

Une épizootie animale est une maladie virale qui se transmet d'animaux en animaux, avec un risque possible de transmission à l'homme. Les épizooties les plus connues sont la tremblante du mouton, la peste porcine et la grippe aviaire.

## **Identification des risques**

Territoire rural, la Commune de Lamure Sur Azergues est potentiellement concernée en raison de la présence de nombreux agriculteurs et de la pratique d'élevage individuel par les particuliers.

## **Historique**

La Commune a été concernée en 2006 et 2009 par les mesures nationales de protection contre le virus H5N1.

## **Enjeux**

Les enjeux exposés sont à la fois :

Humains en raison d'un risque non négligeable de contamination vers l'homme,

Economiques en raison de la perte de revenus subie par les exploitants agricoles et des difficultés sociales qui peuvent en découler

Environnementaux par la perte de diversité écologique de la Commune.

## **Quelles sont les mesures de sécurité déjà mises en œuvre par la Collectivité ?**

La Commune, dans le cadre des mesures nationales de prévention contre le virus H5N1 en 2006 a établi un premier recensement non exhaustif des élevages agricoles et individuels de volatiles tenus par les particuliers.

## **Quelles sont les mesures que les particuliers peuvent prendre pour améliorer la sécurité ?**

Les particuliers et les agriculteurs doivent faire recenser auprès de la Mairie leurs élevages d'animaux, dans un souci de localisation rapide en cas d'intervention des services vétérinaires.

Ils doivent être sensibilisés à la reconnaissance des éventuels symptômes des maladies animales en se renseignant auprès des services vétérinaires du Rhône.



## Les bonnes réactions...

# Conseils de comportement en cas d'épizooties animales

Mesures préventives	Pendant l'épizootie	Après l'épizootie
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renseignez vous sur les symptômes des différentes maladies animales</li> <li>2. Suivez régulièrement vos animaux auprès d'un vétérinaire</li> <li>3. Nettoyez régulièrement les locaux et les matériels</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Isolez les animaux morts ou malades</li> <li>2. Contactez rapidement votre vétérinaire</li> <li>3. Confinez vos animaux</li> <li>4. Nourrissez et abreuvez vos animaux à l'intérieur d'un bâtiment</li> <li>5. Ne laissez entrer que le personnel autorisé</li> <li>6. nettoyez vos mains et vos bottes avant d'entrer et de sortir de l'établissement</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contactez votre assureur</li> <li>2. Nettoyez tout le bâtiment</li> </ol>



## **LE RISQUE SISMIQUE**

### **Qu'est-ce qu'un séisme ?**

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles dans la croûte terrestre. Il génère des vibrations importantes du sol qui ont des conséquences sur les fondations des bâtiments.

### **Identification des risques**

La Commune de Lamure Sur Azergues est potentiellement concernée et est classée en zone 2 de sismicité faible.

### **Comment se manifeste-t-il ?**

Il y a séisme lorsque le frottement des plaques terrestres est important au niveau d'une faille sismique. Le phénomène provoque une secousse principale, qui peut être suivie de répliques.

Il se caractérise par un épicentre et une magnitude qui traduit l'énergie libérée. Elle est généralement mesurée avec l'échelle de Richter.

Un séisme peut également provoquer des phénomènes annexes importants tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, des avalanches, des raz-de-marée ou des tsunamis.

### **Quelles conséquences ?**

Les séismes peuvent avoir des conséquences :

...**humaines** : le séisme est le risque majeur le plus meurtrier tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes qu'il peut engendrer (mouvements de terrain, raz-de-marée). Outre les victimes possibles, le phénomène peut également avoir pour conséquences des personnes blessées, déplacées ou sans-abris.

...**économiques** : un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction ou l'endommagement des habitations, des usines et des infrastructures. Il peut également provoquer la rupture des conduites de gaz avec pour conséquences des incendies et des explosions.

...**environnementales** : un séisme peut se traduire par des modifications du paysage, généralement modérées.

...**patrimoniales** : un séisme peut avoir des répercussions importantes sur les monuments historiques, les ensembles urbains protégés, les musées, les sites archéologiques et les sites renfermant des objets mobiliers. L'impact peut aller de l'endommagement à la destruction partielle ou totale.

### **Quelles sont les mesures de sécurité déjà mises en œuvre par la Collectivité ?**

Le risque séisme est pris en compte dans les documents suivants :

- le plan de prévention des risques sismiques (PPRs) .

Etabli par l'Etat, il définit des zones inconstructibles et des zones constructibles avec prescription à partir de la carte des aléas et de la carte de risque sismique.

Actuellement, il n'existe pas de Plan de prévention des Risques Sismiques dans le département du Rhône.

- le document d'urbanisme

Le code de l'urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme. Ainsi, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) permettent de refuser ou d'accepter, sous certaines conditions, un permis de construire dans des zones exposées. Le risque est également envisagé dans l'application des règles de construction parasismique

### **Quelles sont les mesures que les particuliers peuvent prendre pour améliorer la sécurité ?**

Des mesures collectives et individuelles permettent de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face au risque sismique :

- la construction parasismique : application des règles parasismiques pour les constructions neuves (qualité des matériaux, prise en compte de la nature du sol et du mouvement du sol attendu...)
- l'évaluation de vulnérabilité d'un bâtiment déjà construit et son renforcement
- l'adaptation des équipements de la maison au séisme (accrocher les meubles lourds et volumineux aux murs, enterrer les canalisations de gaz et les cuves, renforcer l'accroche de la cheminée et l'antenne de TV sur la toiture...)

# Les bonnes réactions...

## Conseils de comportement en cas de séisme

En cas de séisme :

### Pendant la secousse



#### Si vous êtes à l'INTERIEUR :

placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres.

#### Si vous êtes à l'EXTERIEUR :

éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.

Les équipements comme les antennes de télévision, les cheminées, les pots de fleurs ou tout autre objet qui pourrait tomber suite aux secousses risquent de blesser toute personne se situant à proximité d'un bâtiment.

### Après la secousse

#### En cas de séisme de faible intensité :

- Rentrez chez vous avec précaution
- Aérez bien votre habitation.
- N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.
- Vérifiez que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs. Prévenez les secours en cas de besoin.

#### En cas de séisme important :

- Evacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses en faisant bien attention aux objets qui sont tombés par terre et à ceux qui menacent de le faire. Surtout n'utilisez pas les ascenseurs !
- Eloignez-vous rapidement du bâtiment.
- Pensez à emporter les objets de première nécessité (par exemple une couverture en hiver).
- Coupez les réseaux si vous en avez la possibilité.
- Méfiez-vous des répliques. Elles se produisent fréquemment dans les minutes, les jours, les semaines, et même les mois qui suivent un tremblement de terre.
- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes. Les répliques d'un tremblement de terre peuvent endommager davantage les bâtiments fragilisés.